

DECRET N° 2006-471 DU 07 SEPTEMBRE 2006

portant nomination de Monsieur Edouard
AHO-GLELE en qualité d'Ambassadeur
Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant
Permanent du Bénin auprès de la Commission
de l'Union Africaine à Addis-Abéba .

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006 -178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2006-414 du 17 août 2006 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 2004-94 du 24 février 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine ;
- Vu** le décret n°149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 avril 1965 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels alloués aux agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et les textes modificatifs subséquents ;
- Sur** proposition du Ministre des Affaires Etrangères ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 août 2006 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Monsieur Edouard AHO-GLELE est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Bénin auprès de la Commission de l'Union Africaine à Addis-Abéba.

Article 2 : Dans ses nouvelles fonctions, Monsieur Edouard AHO-GLELE bénéficiera du traitement attaché à son grade auquel s'ajouteront les indemnités et avantages matériels divers alloués aux chefs de postes diplomatiques tels que définis par le décret n°149/PC/MFAEP/MAEC/MFPTAS du 20 avril 1965 susvisé et les textes modificatifs subséquents.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 07 septembre 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

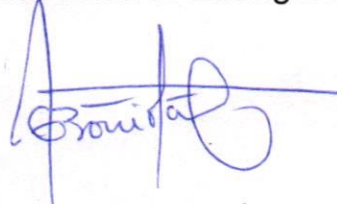
Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances ,

Le Ministre des Affaires Etrangères

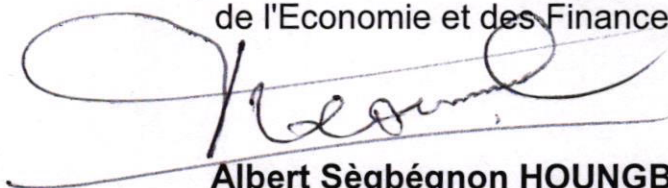


Pascal Irénée KOUPAKI.-



Mariam ALADJI BONI DIALLO

Le Ministre délégué chargé du Budget
auprès du Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,



Albert Sègbégnon HOUNGBO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MAE 4 MDEF 4
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-
FDSP 2 INTERESSE 01 JO 1.-